



ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
SUR LE PARKING ANCIENNE CASERNE
VOIE DU TRAM (DERRIERE LE GYMNASE)

N° 119/ 2025

Le Maire de Châtenois-les-Forges,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.1 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R.417-10 et R.325-1 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le bon déroulement de la manifestation d'octobre rose « Color Run » le dimanche 19 octobre 2025,

ARRÊTE

Article 1

Le stationnement de tout véhicule est interdit sur le parking de l'ancienne caserne, voie du Tram (derrière le gymnase) :

Du dimanche 19 octobre 2025 à partir du 08 heures jusqu'à 14 heures

Article 2

La mise en place des panneaux de stationnement interdit sera réalisée par les services techniques de la commune.

Article 3

Madame le Maire est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera notifiée :

- À Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Au SDIS.
- Les services techniques
- Le responsable des gardes champêtres

A Châtenois-les-Forges, le 16 septembre 2025

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF